



REGLEMENT DE LA COMPETITION SPORTIVE

« Epreuve n°CSN/2110/1524 approuvée par la ffgolf au regard du statut amateur »

2eme édition – saison 2022

Article 1 – Organisation de la compétition

Article 2 – Conditions de participation

2.1 – Conditions requises

2.2 – Modalités d’inscription et droit de rétractation

Article 3 – Déroulement et modalités de compétition sportive

3.1 – Qualification

3.2 – Finale Nationale

3.3 – National Match Play

Article 4 – Prix

Article 5 – Résultats de la compétition et information des compétiteurs

Article 6 – Responsabilité et sécurité

Article 7 – Fraude

Article 8 – Utilisation et protection des informations à caractère personnel

Article 9 – Cession des droits à l’image

Article 10 – Règlement

Article 11 – Modifications

Article 12 – Contestation

Article 13 – Droit applicable - Litiges

Article 1 – Organisation du concours

La COMPETITION est un jeu sportif produit et animé par la société :

Versicolor Sports

SARL à associé unique au capital de 1.000 €

Siège social situé au 120 rue du Docteur Vinaver 78520 Limay

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 840 381 255

La société Versicolor Sports, producteur et promoteur de la COMPETITION, organise du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 une compétition sportive de golf amateur intitulée NATIONAL GOLF TOUR, qui se déroule en 3 phases : la qualification dans l'un des clubs participant à l'événement, la finale nationale qui réunit les 4 meilleurs compétiteurs de chaque qualification et le National Match Play, compétition en alliance réservée aux 2 meilleurs compétiteurs de la finale nationale.

Cette compétition s'adresse aux joueurs amateurs licenciés d'une fédération nationale de golf avant le début de l'épreuve. Pour participer à la compétition, ils doivent s'inscrire auprès d'un des clubs partenaires de l'opération et répondre aux conditions de participation définies par le présent règlement.

La liste des clubs de golf partenaires de l'opération est consultable sur le site de la compétition <http://nationalgolfweek.com/>

Article 2 – Conditions de participation

La participation à la compétition vaut adhésion aux conditions d'utilisation et au règlement sportif et acceptation de leurs conditions.

2.1 – Conditions requises

Pour participer à la compétition sportive NATIONAL GOLF TOUR, il faut :

- être licencié(e) d'une fédération nationale de golf,
- pour les licenciés ffgolf, être titulaire d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2019 ou 2020 attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.
- pour les autres, avoir obtenu la délivrance d'un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition pour la saison couverte par la compétition et pouvoir en justifier à tout moment
- l'index des licenciés ayant un index supérieur à 24 sera ramené à 24 le jour de la compétition,
- s'être inscrit(e) dans le club de son choix sur le site officiel de la compétition avant la date fixée par le club, pour disputer la qualification,
- s'être acquitté(e) du droit d'inscription à la compétition sur le site officiel de la compétition,
- ne pas s'être désinscrit(e) (cf. article 2.2)

La compétition est réservée aux joueurs amateurs.

2.2 – Modalités d'inscription et droit de rétractation

Modalités d'inscription :

Le droit d'inscription est destiné à couvrir la participation aux frais entraînés par la compétition sportive pour la gestion des participations à la compétition, le suivi de l'évolution des qualifications,

l'organisation de la Finale Nationale et du National Match Play, la promotion de la compétition et des compétiteurs qualifiés et finalistes. Son paiement est forfaitaire, définitif et irrévocable après expiration du délai légal de rétractation, et indépendant de la date d'inscription en cours de compétition. Aucun prorata temporis ne sera appliqué.

Les compétiteurs supportent en outre, les frais inhérents à la pratique du golf, droits d'accès au terrain pour les qualifications, green fees, droits de jeu, équipements et tous frais nécessaires à la pratique du golf. Ils supportent les frais de déplacement et logement pour participer à la finale nationale en cas de qualification.

L'inscription se fait exclusivement via la plateforme mise à disposition par l'organisateur sur le site www.nationalgolfweek.com

Le nombre maximum d'inscrits est de 100 par club. Seront autorisées à participer à la qualification dans un club donné les premiers inscrits, respectant toutes les conditions d'inscription et ayant réglé leur droit d'inscription. Dans le cas où plus de 100 personnes seraient inscrites pour participer à une qualification dans un club, une liste d'attente pourra être ouverte par ordre d'arrivée des inscriptions.

Chaque compétiteur doit indiquer ses nom, prénom, numéro de licence, index, adresse postale, adresse email et numéro de mobile lors de son inscription en ligne.

Pour être inscrit à la compétition, chaque joueur peut choisir un club de qualification parmi ceux qui sont proposés par l'organisation et devra acquitter son droit d'inscription forfaitaire d'un montant total de 30 € pour les membres du club dans lequel ils s'inscriront à la compétition et de 80€ pour les non-membres pour l'année 2022.

L'organisation de la compétition avertira chaque club par email des compétiteurs inscrits.

Droit d'inscription et faculté de rétractation :

Conformément à la loi, le compétiteur dispose de la faculté de se rétracter et en conséquence de se désinscrire de la compétition dans le délai légal de 14 jours calendaires en amont de la qualification à laquelle il est inscrit et récupérer son droit d'inscription. Celui-ci restera irrévocablement acquis à l'organisateur de la compétition après expiration du délai légal de rétractation.

En conséquence, après l'expiration de ce délai, le droit d'inscription ne pourra pas être remboursé, quand bien même le compétiteur renoncerait à participer à la compétition, ce pour quelque raison que ce soit. La faculté de rétractation ne pourra plus être exercée si l'équipe a participé à un ou plusieurs matches de la compétition.

Article 3 – Déroulement et modalités de compétition sportive

La compétition sportive NATIONAL GOLF TOUR s'organise en trois phases : une première phase appelée qualification, une seconde phase appelée Finale Nationale, une troisième phase appelée National Match Play.

3.1 – Qualification

3.1.1 – Club de qualification

La phase de qualification se déroule dans l'un des clubs indiqués par l'organisation sur le site officiel du NATIONAL GOLF TOUR : <http://nationalgolfweek.com/>

Lors de son inscription, chaque compétiteur sera informé de la date de qualification choisie par le club. Il revient au club de prévenir chaque compétiteur d'une éventuelle modification de cette date.

Chaque compétiteur ne pourra rendre qu'une seule carte de score dans le club de qualification dans lequel il est inscrit.

3.1.2 – Droits de jeu

Les compétiteurs régleront le droit de jeu de 30 euros pour les membres du club dans lequel ils sont inscrits à la compétition et de 80 euros pour les non-membres.

3.1.3 – Formule de jeu

Pour la phase de qualification, la formule retenue est une compétition individuelle en stableford et en net.

Dans le cas d'une égalité entre plusieurs compétiteurs après 18 trous, le classement est établi en utilisant le départage sur les 9, 6, 3 et le dernier trou, puis si l'égalité subsiste, trou par trou en remontant.

3.1.4 – Compétiteurs sélectionnés à l'issue de la qualification

Dans chaque club, les 4 compétiteurs ayant réalisé le meilleur score seront qualifiés pour la Finale Nationale. Le club de qualification communiquera les noms et coordonnées (tels que définis à l'article 2.2) des compétiteurs qualifiés à l'organisation de la compétition au plus tard le 31 décembre 2022.

Chaque compétiteur qualifié recevra par email les détails pratiques pour se rendre à la Finale Nationale.

Dans le cas où un compétiteur qualifié ne pourrait se rendre à la Finale Nationale, le club est habilité à choisir un suppléant dans l'ordre du classement final de la qualification, jusqu'à la 10^{ème} place et ex-aequo incluse. Le club a la responsabilité d'en informer l'organisation de la compétition dans un délai de 14 jours après la date limite de proclamation des résultats, c'est-à-dire vendredi 17 janvier 2023.

3.1.5 – Comité de l'épreuve

Pour chaque qualification, le comité de l'épreuve sera composé du Directeur du Golf ou son représentant et d'un représentant de l'Association Sportive du Golf organisateur.

Toutes les inscriptions seront sujettes à l'approbation du Comité.

Le Comité peut disqualifier tout joueur qui aura donné une fausse information sur son bulletin d'inscription.

3.2 – Finale Nationale

3.2.1– Lieu de la compétition

La Finale Nationale se déroulera MERCREDI 29 MARS 2023 au Golf National (2 Avenue du Golf 78280 Guyancourt) sur le parcours de l'Aigle.

Chaque compétiteur sera convoqué par email à une heure unique, qui sera fixée ultérieurement.

Seules seront acceptés les compétiteurs validés par les clubs à l'issue de la qualification. Dans tous les autres cas, le compétiteur sera considéré hors compétition.

3.2.2 – Droits de jeu et frais de participation

Aucun droit de jeu supplémentaire ne sera demandé aux compétiteurs participant à la Finale Nationale.

Le voyage et les frais de séjour éventuels restent à la charge de chaque participant.

Un petit-déjeuner, un buffet déjeunatoire et un cocktail de remise des prix seront offerts par l'organisation.

3.2.4 – Formule de jeu

Pour la Finale Nationale, la formule retenue est une compétition individuelle en stableford en net.

Dans le cas d'une égalité entre plusieurs compétiteurs après 18 trous, le classement est établi en utilisant le départage sur les 9, 6, 3 et le dernier trou, puis si l'égalité subsiste, trou par trou en remontant.

3.2.5 – Handicap de jeu

La compétition se déroulera en net : le handicap retenu sera celui en vigueur au 1^{er} mars 2023.

3.2.6 – Compétiteurs qualifiés pour le National Match Play

Les 2 compétiteurs ayant réalisé le meilleur score net lors de la Finale Nationale seront qualifiés pour le National Match Play.

3.2.7 – Remise des prix

La présence des compétiteurs ayant participé à la finale est requise à la remise des prix qui sera organisée à l'issue de la journée. Aucun lot ne pourra être remis à un compétiteur absent lors de cette remise des prix.

3.2.8 – Comité de l'épreuve

Le comité de l'épreuve sera composé du Directeur du Golf ou son représentant, d'un représentant de l'organisation du NATIONAL GOLF TOUR et d'un arbitre fédéral.

3.3 – National Match Play

3.3.1 – Lieu de la compétition

Le National Match Play 2023 se déroulera au Golf National sur le parcours de l'Albatros (30 mars et 31 mars), sur les trous 1-2-15-16-17-18 et 10 pour les play-offs éventuels.

3.3.2 – Droits de jeu et frais de participation

Aucun droit de jeu supplémentaire ne sera demandé aux équipes participant au National Match Play.

Les frais d'hébergement seront pris en charge par l'organisation pour les nuits du 29 et du 30 mars.

Les frais de restauration seront pris en charge par l'organisation pour les journées du 30 mars et du 31 mars : petits-déjeuners, déjeuners, dîner du 30 mars et cocktail de remise des prix du 31 mars.

3.3.3 – Programme de jeu

Le programme de jeu est le suivant :

JEUDI 30 MARS MATIN : 1/16 de finale

JEUDI 30 MARS APRES-MIDI : 1/8 de finale (tableau principal ou consolante selon le résultat des 1/16 de finale)

VENDREDI 31 MARS MATIN : ¼ de finale (quels que soient les résultats obtenus JEUDI 31 MARS, toutes les équipes sont repêchées)

VENDREDI 31 MARS APRES-MIDI : ½ finales et finales pour les vainqueurs des ¼ de finale (sur 4 tableaux).

Le tableau de match play sera établi par tirage au sort entre toutes les équipes.

3.3.4 – Formule de jeu

Le NATIONAL MATCH PLAY est une compétition en alliance, réunissant 32 équipes composées d'un(e) professionnel(le) et d'un(e) amateur.

La formule retenue est « meilleure balle et plus mauvaise » en net. L'équipe dont le handicap de jeu est le plus élevé reçoit 25% de la différence entre le handicap de jeu des 2 équipes. Le résultat final est arrondi à l'entier le plus proche (0,5 est arrondi vers le haut).

Sur chaque trou, l'équipe qui réussit le meilleur score individuel marque un point, tandis que celle qui réalise le plus mauvais retransche un point. Cela peut être la même équipe.

Chaque match se joue sur 6 trous, en match play (ou partie par trou) : un trou est gagné par l'équipe qui entre sa balle dans le trou dans le plus petit nombre de coups. La partie est gagnée par l'équipe qui mène par un nombre de trous supérieur au nombre de trous restants à jouer. Lorsqu'un trou ou un match ne peut plus être gagné ou perdu, le trou ou le match est terminé et il n'est pas nécessaire de continuer le jeu. Si les adversaires réalisent le même score sur un trou, on dit que le trou est partagé. Une équipe a le droit d'accorder le coup suivant ou le trou ou le match à son adversaire.

Les marques de départ pour les joueurs amateurs seront : marques rouges pour les Dames, marques bleues pour les Messieurs qui ont 70 ans dans l'année et les marques jaunes pour les Messieurs.

L'équipe qui remporte le match à l'issue des 6 trous sera qualifié pour le tour suivant. Dans le cas d'une égalité entre les deux équipes à l'issue des 6 trous, les deux équipes joueront un play off en mort subite sur le trou n°10 de l'Albatros.

Les équipes ayant perdu leur match de 1/16 de finale seront repêchées pour jouer leur 1/8 de finale dans le tableau de consolante.

Les équipes ayant perdu leur match de 1/8 de finale du tableau principal seront repêchées pour jouer leur ¼ de finale dans le tableau secondaire.

Les équipes ayant perdu leur match de 1/8 de finale du tableau de consolante seront repêchées pour jouer leur ¼ de finale dans le tableau de repêchage.

Les équipes ayant perdu leur match de ¼ de finale seront définitivement éliminées de la compétition.

Les équipes ayant perdu leur match de ½ finale seront repêchées pour jouer la petite finale, quel que soit le tableau dans lequel elles ont joué ce match.

1/16 de finale	1/8 de finale	1/4 de finale	1/2 finales	Finales
Tableau classique de match play	Tableau principal pour les vainqueurs en 1/16	Tableau principal jusqu'en finale pour les vainqueurs en 1/8		
		Tableau secondaire jusqu'en finale pour les perdants en 1/8		
	Tableau de consolante pour les perdants en 1/16	Tableau de consolante jusqu'en finale pour les vainqueurs en 1/8		
		Tableau de repêchage jusqu'en finale pour les perdants en 1/8		

3.3.5 – Choix de l'équipe

L'organisation de la compétition se réserve le droit de choisir le joueur ou la joueuse professionnel(le) avec lesquels les joueurs amateurs seront invités à jouer le NATIONAL MATCH PLAY.

Un tirage au sort sera effectué pour désigner le joueur ou la joueuse professionnel(le) avec lesquels les joueurs amateurs qualifiés joueront le NATIONAL MATCH PLAY.

3.3.6 – Comité de l'épreuve

Le comité de l'épreuve sera composé du Directeur du Golf ou son représentant, d'un représentant de l'organisation du NATIONAL GOLF TOUR et d'un arbitre fédéral.

Article 4 – Prix

Les 4 compétiteurs qui auront réalisé les meilleurs scores à l'issue de leur qualification en club sont invités à la Finale Nationale. Ils recevront une invitation pour la National Golf Week.

De plus, ils recevront un cadeau d'accueil à leur arrivée à la Finale Nationale. Seuls les compétiteurs présents à la Finale Nationale sont susceptibles de recevoir ce cadeau.

Les compétiteurs classés de la 3^e à la 6^e place à l'issue de la Finale Nationale recevront une dotation remise par l'organisation à l'issue de la journée.

Les 2 compétiteurs qualifiés à l'issue de la Finale Nationale seront invités à participer au National Match Play.

Article 5 – Résultats de la compétition et information des compétiteurs

En acceptant de participer à la NATIONAL GOLF TOUR, les compétiteurs acceptent que leurs résultats soient publiés sur le site <http://nationalgolfweek.com/> et par les médias partenaires de la compétition (présentés sur le site).

Les compétiteurs participant à la Finale Nationale et au National Match Play autorisent gracieusement l'organisation à filmer ou photographier, utiliser et reproduire gracieusement, pour les besoins de la promotion du NATIONAL GOLF TOUR, leur image prise lors de ces deux phases de compétition.

Les compétiteurs qualifiés à jouer en Finale Nationale seront avisés personnellement par courrier électronique à l'adresse indiquée lors de leur inscription, dans les cinq (5) jours de leur qualification, les informant des modalités pour concourir à la phase 2 de la compétition.

Les compétiteurs qualifiés à participer au National Match Play seront avisés des modalités de participation à l'issue de la Finale Nationale.

Dans le cas où le compétiteur changerait d'adresse électronique pendant la période de déroulement de la NATIONAL GOLF TOUR, il lui appartient d'indiquer sa nouvelle adresse à l'organisation de la compétition à l'adresse suivante : ngw@versicolor.fr

Si l'un des compétiteurs ne s'est pas manifesté dans un délai de cinq jours à dater du jour où il aura été avisé pour la première fois, son prix sera attribué au compétiteur classé immédiatement derrière à l'issue de la compétition.

Article 6 – Responsabilité et sécurité

Le compétiteur déclare connaître les risques inhérents à tout sport et à toute pratique intense de sport, notamment en compétition, et :

- pour les licenciés ffgolf, être titulaire d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2019 ou 2020 attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

- pour les autres, avoir obtenu la délivrance d'un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition pour la saison couverte par la compétition et pouvoir en justifier à tout moment

Article 7 – Fraude

Les informations transmises par le compétiteur devront être valides et exactes, à défaut de quoi il sera exclu et disqualifié du NATIONAL GOLF TOUR. La disqualification d'un compétiteur entraînera l'annulation de tous ses résultats.

Article 8 – Utilisation et protection des informations à caractère personnel

Des informations à caractère personnel concernant le compétiteur sont recueillies dans le cadre du NATIONAL GOLF TOUR. Elles sont destinées à l'organisation pour les besoins de la compétition sportive.

Elles sont recueillies, traitées et utilisées, dans le respect de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, et de la loi pour la confiance dans l'économie numérique du 21 juin 2004, ainsi que des directives européennes, à des fins de traitement des demandes du compétiteur, de collecte des informations, de gestion des participations et envoi des informations pour le bon déroulement du NATIONAL GOLF TOUR.

Les informations demandées lors de l'inscription sont obligatoires pour participer au Jeu. Elles permettent notamment de gérer les informations à la suite des parcours effectué par les compétiteurs dans le cadre de la compétition, et leur adresser toutes informations nécessaires au bon déroulement du NATIONAL GOLF TOUR. A cet égard, il est précisé que la participation au NATIONAL GOLF TOUR implique nécessairement le consentement des compétiteurs à recevoir des messages et informations relatifs au NATIONAL GOLF TOUR, par courrier électronique à l'adresse de messagerie qu'ils auront renseignées lors de leur inscription.

Conformément à la loi, chaque compétiteur dispose auprès de l'organisation des droits d'accès, de rectification et d'opposition sur les données à caractère personnel le concernant, recueillies lors de son inscription. Il peut exercer ces droits en contactant l'organisation par courrier à l'adresse suivante :

Versicolor Sports / 120 rue du Docteur Vinaver / 78520 Limay ou adresser un courriel à ngw@versicolor.fr en justifiant de son identité et de son club d'inscription.

Les informations à caractère personnel peuvent en outre être utilisées et communiquées à des tiers directement impliqués dans l'organisation du NATIONAL GOLF TOUR. L'organisation peut être amenée à transmettre les données susvisées à des annonceurs ou des partenaires commerciaux à des fins de diffusion d'information sur leurs produits et services, par mailing postal, courriel ou SMS. Le compétiteur dispose à cet égard d'un droit d'opposition à la transmission de ces informations à des tiers, qu'il peut exercer à tout moment, comme indiqué ci-avant.

En participant au NATIONAL GOLF TOUR, les gagnants de lots consentent en outre, à l'utilisation de leurs nom, prénom, image, ville et département de résidence dans tout support publi-promotionnel du NATIONAL GOLF TOUR sans que cette utilisation puisse ouvrir de rémunération, d'indemnisation autres que le lot gagné.

Article 9 – Cession des droits à l'image

La Finale Nationale et le National Match Play seront susceptibles d'être filmés et diffusés sur des chaînes de télévision et les supports digitaux de l'organisation et de ses partenaires médias.

De façon générale, les compétiteurs de la Finale Nationale et du National Match Play autorisent par avance l'organisation à procéder à une captation de leur image lors de ces événements.

Les compétiteurs reconnaissent avoir été informés que leur image, captée dans le cadre de la Finale Nationale et du National Match Play, pourra être exploitée par l'organisation et cèdent à ce titre les droits de représentation, de reproduction et de diffusion de cette image sur tout support existant ou à venir et via tout réseau de communication y compris les réseaux sociaux.

Ces droits sont consentis pour le territoire mondial et ce, pour une durée de cinq (5) ans, sauf dénonciation de la part des compétiteurs formulée par courrier à l'adresse suivante :

VERSICOLOR SPORTS
120, rue du Docteur Vinaver
78520 LIMAY

Les compétiteurs accordent cette cession à titre gracieux et renoncent à demander et/ou réclamer à l'organisation toute rémunération et/ou contrepartie de quelque nature que ce soit à ce titre.

Article 10 – Règlement

Le présent règlement a fait l'objet d'une demande d'agrément auprès de la Fédération Française de Golf qui a délivré l'agrément n°CSN/2105/1496.

La consultation du règlement intégral est possible sur le site <http://nationalgolfweek.com/>

La participation au NATIONAL GOLF TOUR implique l'acceptation pure et simple de son règlement complet.

Le règlement peut également vous être adressé, gratuitement, sur simple demande écrite à l'adresse suivante : Versicolor Sports / 120 rue du Docteur Vinaver / 78520 Limay.

L'acceptation du présent règlement est effective lors de l'inscription sur le site officiel de la compétition.

Article 11 – Modifications

L'organisation du NATIONAL GOLF TOUR se réserve le droit d'interrompre, de modifier, d'écourter, d'annuler ou de prolonger le NATIONAL GOLF TOUR sans préavis, en raison de tout événement indépendant de sa volonté et notamment en cas de circonstances constituant un cas de force majeure ou un cas fortuit, sans que sa responsabilité puisse être engagée à ce titre.

L'organisation peut décider de modifier les lots attribués par d'autres de valeur équivalente, sans qu'aucune contrepartie financière ne puisse être exigée par les compétiteurs.

Article 12 – Contestation

Toute réclamation devra être adressée par courrier recommandé à l'adresse suivante :

Versicolor Sports / 120 rue du Docteur Vinaver / 78520 Limay.

Ce courrier devra préciser le motif de la contestation en joignant tout justificatif de la demande. Aucune contestation ou réclamation afférente au NATIONAL GOLF TOUR ne sera prise en compte par oral et/ou après un délai de 30 jours à compter de la clôture du NATIONAL GOLF TOUR. L'organisation est souveraine pour décider des difficultés d'application ou d'interprétation du présent règlement.

Article 13 – Droit applicable - Litiges

Le règlement du NATIONAL GOLF TOUR est soumis exclusivement à la loi française.

Toute question relative à l'application et/ou à l'interprétation du présent règlement devra être soumise dans un délai maximal de 90 jours (quatre-vingt-dix) jours à compter de la date limite d'inscription, à l'adresse suivante :

Versicolor Sports / 120 rue du Docteur Vinaver / 78520 Limay.

En cas de désaccord persistant relatif à l'application et/ou à l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal compétent.